

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2020/013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 09 JUIN 2020

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS :

Syndic titulaire : PELISSIER Laurence – HONORAT Guy – DEVINE Marc -
LIENS Charles

Excusé : PONCET Norbert

Syndic suppléant : CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt et le neuf juin, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : INTEGRATION DE PARCELLE

=====

le syndicat a reçu une demande de raccordement sur la commune de Merindol, dans le cadre des travaux d'extension du réseau :

La parcelle à intégrer sur le réseau est celle de :

Mr GUEYTTE René AP 016 10 325 m²

La surface totale intégrée soit 10 325 m² étant inférieur à 7% de la totale du périmètre (912 Ha), le syndicat est amené à se prononcer sur l'intégration de la parcelle dans le périmètre de l'association.

Où l'exposé du Président : la commission syndicale approuve l'intégration de la parcelle AP 16 dans le périmètre de l'association et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Syndic



Le Président

Mr HONORAT Guy



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES

Envoyé en préfecture le 27/07/2020

Reçu en préfecture le 27/07/2020

Affiché le

ID : 084-298401712-20200609-2020_013-DE